

CHSCT du 27 novembre 2014, Présentation du plan de prévention des risques psychosociaux

Intervention des élus CHSCT de la CFDT.

Les élus de la CFDT tiennent à faire part au CHSCT de leur satisfaction de voir aboutir une étape majeure de la construction de la première version du plan de prévention des risques psychosociaux de Nantes Métropole.

Nous rappelons que notre organisation syndicale a participé activement et avec conviction à l'intégralité de la construction de ce plan, par la mobilisation des élus CHS et des militants qui nous ont apporté éléments et recul sur les réflexions menées pendant 3 ans.

Le temps consacré à ce plan de prévention est certes long, mais il aura permis d'associer de nombreux acteurs (notamment des agents) en garantissant à chacun un temps d'échange et une liberté de parole, un temps d'appropriation, un temps de réflexion.

La modification unilatérale des règles de construction du plan de prévention à l'automne 2013 avait marqué un temps d'arrêt préjudiciable. Mais la CFDT a persévéré pour la poursuite et la finalisation du travail.

Cette première version du plan de prévention est une valorisation de toutes les étapes d'un travail mené depuis le début de l'année 2012 avec l'aide d'agents pugnaces, de quelques organisations syndicales impliquées et des membres des ressources humaines.

La dernière phase de travail entamée en septembre 2014 a été très courte, mais déterminante ; l'administration et trois organisations syndicales se sont regroupées autour d'intérêts convergents et de nouveaux moyens (avec un nouvel agent).

Ces quelques semaines ont donc imposé de la disponibilité, de la concision et de l'efficacité dans les échanges. La synthèse a été réalisée rapidement et rend fidèlement compte des débats (invariablement animés).

Les élus CFDT remercient tous les collègues, d'ailleurs cités dans le document, ayant contribué à l'intégralité de ce travail.

Les élus CHSCT de la CFDT voteront favorablement à cette première mouture du plan de prévention des risques psychosociaux pour les raisons suivantes :

- la valorisation des travaux précédents (diagnostic, axes de travail)
- le respect de l'implication des agents
- la qualité de la synthèse
- notre responsabilité collective

Cependant, notre organisation syndicale et notamment ses futurs représentants au CHSCT resteront activement en veille sur les mises en application des préconisations du plan de prévention.

Cette mise en œuvre va nécessiter :

- une volonté politique et managériale : le soutien au plan de prévention (dans toutes ses composantes), la reconnaissance des failles de la collectivité notamment en matière de gestion humaine seront des éléments déterminants pour la réussite de la prévention,
- du temps : la conduite des actions de prévention incombe aux directions et il ne s'agira pas de générer, par la mise en application des mesures de prévention, des facteurs de risques. Nous pensons notamment aux agents de la fonction RH particulièrement impliqués dans les préconisations prioritaires,
- du suivi : un partage des rôles détaillé-partagé-cohérent qui n'est pas encore suffisamment explicite pour le pilotage et la poursuite de la réflexion.

Autant de nécessités que les difficultés conjoncturelles ne devront pas infléchir.